

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15  
Conseillers en fonctions : 13  
Conseillers présents : 8  
Procuration : 1  
Secrétaire : SCHMIT Pierrette

Convocation envoyée le : 8 mars 2018

### Séance du 15 mars 2018

Sous la présidence de Madame KOCHERT Stéphanie, Maire

**Présents:** KOCHERT S. - LORENTZ M. - KAUSS J. - SCHMITT P.  
DA SILVA A. - KASTNER E. - PEYRET J.F - GILLMING P.

**Absents:** REEBER P. (absent) - SCHNOERRINGER D. (absent) - KUNTZ A. (excusé donne  
procuration à KAUSS J.) Et ROSER M.M (Excusée) - HEINRICH J. (Excusé)

Le quorum pour délibérer est atteint.

### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU 15 FEVRIER 2018 ET SIGNATURE DE LA FEUILLE EMARGEMENT

Madame le Maire demande à l'assemblée si le procès-verbal du 15 février 2017 suscite des remarques des membres présents

Le procès-verbal de la séance du 15 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

### Ordre du jour :

1. ORIENTATIONS BUDGETAIRES
2. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DES BUDGETS PRINCIPAL, EAU, ASSAINISSEMENT ET CCAS
3. COMPTE DE GESTION 2017 DES BUDGETS PRINCIPAL, EAU, ASSAINISSEMENT ET CCAS
4. AFFECTATIONS DES RESULTATS DE 2017
5. ADHESION AU SYSTEME PEFC
6. DIVERS

## DEL2018 – 10

### POINT N° 1 : ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2018

Après avoir délibéré, sur les différents travaux et investissement pour l'année 2018, le conseil municipal décide d'intégrer les travaux suivants au budget primitif de 2018 :

- Remplacement du chauffage bâtiment école-mairie
- Isolation des combles du bâtiment école-mairie

Voix pour : 8 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

## DEL2018 – 11

### POINT N° 2 : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE 2017

Madame le Maire rappelle que le budget CCAS a été dissoute au 31/12/17 et que le vote du certificat administratif et approbation compte de gestion de l'année 2017 seront effectués par le conseil municipal conformément à la délibération du CCAS du 11 avril 2017 et approuvé par le conseil municipal du 7 décembre 2017.

En l'absence de Madame le Maire, M. Lorentz MARCEL, Adjoint au Maire, prend la présidence et présente aux membres du conseil municipal les comptes administratifs de 2017 du budget communal, des budgets annexes et du CCAS.

Les membres du conseil municipal **APPROUVENT** à l'unanimité les comptes administratifs de l'exercice 2017 arrêtés comme suit :

| <b>➤ RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DE 2017 – BUDGET PRINCIPAL</b> |              |                                 |               |
|--|--------------|---------------------------------|---------------|
| <i>Section de fonctionnement</i>                                     |              | <i>Section d'investissement</i> |               |
| Recette :  | 452 512,90 € | Recette :                       | 624 833,60 €  |
| Dépense :  | 448 861,48 € | Dépense :                       | 646 328,36 €  |
| Excédent de fonctionnement :   | + 3 651,42 € | Déficit d'investissement        | - 21 494,76 € |
| → Soit un résultat global de clôture : - 17 843,34 €                 |              |                                 |               |

Voix pour : 7 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

| <b>➤ RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DE 2017 – BUDGET EAU</b> |               |                                 |              |
|--|---------------|---------------------------------|--------------|
| <i>Section de fonctionnement</i>                               |               | <i>Section d'investissement</i> |              |
| Recette :  | 75 003,43 €   | Recette :                       | 117 390,17 € |
| Dépense :  | 155 222,48 €  | Dépense :                       | 46 709,76 €  |
| Déficit de fonctionnement :                                    | - 80 219,05 € | Excédent d'investissement:      | + 70 680,41€ |
| → Soit un résultat global de clôture : - 9 538,64 €            |               |                                 |              |

Voix pour : 7 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DE 2017 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

| <i>Section de fonctionnement</i>                            |              | <i>Section d'investissement</i> |               |
|---|--------------|---------------------------------|---------------|
| <i>Recette :</i>  | 50 212,23 €  | <i>Recette :</i>                | 488 125,29 €  |
| <i>Dépense :</i>  | 58 293,15 €  | <i>Dépense :</i>                | 466 442,13 €  |
| Déficit de fonctionnement :                                 | - 8 080,92 € | Excédent d'investissement:      | + 21 683,16 € |
| → <b>Soit un résultat global de clôture : + 13 602,24 €</b> |              |                                 |               |

*Voix pour : 7 + 1*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

➤ **RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DE 2017 – BUDGET CCAS**

| <i>Section de fonctionnement</i>                  |            | <i>Section d'investissement</i> |     |
|---|------------|---------------------------------|-----|
| <i>Recette :</i>                                  | 1 105,59 € | <i>Recette :</i>                | 0 € |
| <i>Dépense :</i>                                  | 1 105,59 € | <i>Dépense :</i>                | 0 € |
| Excédent de fonctionnement :                      | 0,00 €     | Déficit d'investissement:       | 0 € |
| → <b>Soit un résultat global de clôture : 0 €</b> |            |                                 |     |

*Voix pour : 7 + 1*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**DEL2018 – 12**

**POINT N° 3 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTIONS DE 2017 DES DIFFERENTS BUDGETS DE LA COMMUNE**

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, le conseil municipal déclare à l'unanimité, que les comptes de gestion concernant les budgets de la commune :

- ◀ Budget principal
- ◀ Budget eau
- ◀ Budget assainissement
- ◀ Budget CCAS

Dressés par le receveur municipal, **N'APPELLE** aucune observation de sa part.

*Voix pour : 8 + 1*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**DEL2018 – 13**

**POINT N° 4 : AFFECTATIONS DES RESULTATS DE 2017 AUX BUDGETS PRIMITIFS DE 2018**

Madame le Maire rappelle dans un premier temps que les excédents de fonctionnement sont destinés à couvrir les besoins de financement de la section d'investissement puis au financement des dépenses restant à réaliser. Si aucun excédent de fonctionnement ne peut être dégagé, les déficits constatés doivent être réinscrits au budget primitif de l'année suivante et leur financement doit être assuré.

Les résultats constatés aux comptes administratifs de l'exercice 2017 pour le budget principal et les annexes dressés par Madame le Maire font l'objet d'une décision d'affectation par le Conseil Municipal.

Après exposé de Madame le Maire, le conseil municipal et au vu des résultats de 2017 constatés sur les différents budgets, décide :

→ **D'AFPECTER** les résultats de 2017 aux budgets 2018 comme détaillé ci-dessous :

**1) Au titre du budget principal**

- Un déficit d'investissement de - 21 494,76 €
- Un excédent de fonctionnement + 3 651,42 €

D'affecter l'excédent de fonctionnement en recette d'investissement au compte c/1068 pour un montant de 3 651,42 € et reporter le déficit d'investissement d'un montant de 21 494,76 € au compte D001.

**2) Au titre du budget Eau :**

- Un excédent d'investissement + 70 680,41 €
- Un déficit de fonctionnement - 80 219,95 €

De reporter l'excédent d'investissement au compte R001 et le déficit de fonctionnement au compte D002.

**3) Au titre du budget Assainissement :**

- Un excédent d'investissement + 21 683,16 €
- Un déficit de fonctionnement - 8 080,92 €

De reporter l'excédent d'investissement au compte R001 et le déficit de fonctionnement au compte D002

→ **ET PREND ACTE** que ces décisions d'affectation des résultats de 2017 et des reports des excédents et déficits seront intégrées aux Budget Primitif de l'exercice 2018 au budget principal, et aux budgets annexes eau et assainissement.

*Voix pour : 8 + 1*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**DEL2018 – 14**

**POINT N° 5 : RENOUELEMENT ADHESION AU SYSTEME PEFC**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité pour la commune de Climbach, entant que propriétaire et exploitant forestier, d'adhérer au système PEFC. Par délibération du 21 mars 2013, le conseil municipal avait adhérer au système PEFC pour une durée de 5 ans, soit fin de l'adhésion au 31 décembre 2017. Madame le Maire propose aux membres présents de renouveler cette adhésion pour les 5 ans à venir.

La certification PEFC est un gage de responsabilité et de fiabilité pour un consommateur de plus en plus attentif et responsable. Celle-ci est également souhaitée dans le cadre de la vente des bois.

La certification atteste du respect de règles et d'exigences définies par des standards internationaux auxquels s'ajoutent des cahiers des charges nationaux. A travers cette adhésion

la commune s'engage dans la gestion durable de sa forêt. Les adhérents sont contrôlés régulièrement sur le respect de leurs critères de certification. L'ensemble de ces garanties répond à l'intérêt croissant des citoyens pour l'origine et le mode de fabrication des produits qu'ils consomment.

Après délibération, le conseil municipal

→ **DECIDE DE RENOUVELER** l'adhésion au système de certification PEFC pour une durée de 5 ans : la forêt ayant une superficie supérieure à 10 hectares, la cotisation nationale s'élève à 0,65 € l'hectare et les frais d'adhésion à 20 euros pour 5 ans.

→ **ET DE PREVOIR** la dépense au budget 2018.

*Voix pour : 8 + 1*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé le registre.

Pour extrait conforme,

Climbach, le 16 mars 2018

Transmis contrôle de légalité le 19 mars 2018

Affiché le 19 mars 2018

|                                    |   |                                  |
|------------------------------------|---|----------------------------------|
|                                    | Stéphanie KOCHERT                                   |                                  |
| Marcel LORENTZ                     | Joseph KAUSS  | Pierrette SCHMITT                |
| (Excusé)<br>Jonathan HIENRICH      | (Excusé donne procuration KAUSS J.)<br>Arnaud KUNTZ | Anne DA SILVA                    |
| Éric KASTNER                       | Jean François PEYRET                                | (Absent)<br>Didier SCHNOERRINGER |
| (Excusée)<br>Marie Madeleine ROSER | Pierre GILLMING                                     | (Absent)<br>Patrick REEBER       |